

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Lycée Jean Baptiste Clément
SEDAN (08)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0080047H_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents


Déploiement national

**Lycée Jean Baptiste Clément
SEDAN (08)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0080047H_RT2



12ME002Ab	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	N. SOULET	Chargée d'Affaires
Vérificateur	V. PUJOL	Chef de projet
Approbateur	S. GORI 	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

Le **Lycée professionnel Jean Baptiste Clément** est localisé au n°11 de la rue Jean Jaurès, au sein d'un quartier à dominante résidentielle, à l'ouest du centre-ville de Sedan, sur la rive gauche de la Meuse. Il regroupe un lycée professionnel, un centre de formation d'apprentissage (CFA) et un centre de formation pour adultes (GRETA).

Les recherches historiques ont mis en évidence d'une part que le lycée a été créé en 1956 au droit d'une ancienne brasserie et ont permis de confirmer d'autre part la contiguïté du lycée avec une ancienne draperie répertoriée dans *BASIAS* (site *BASIAS* CHA0807025) ayant utilisé notamment plusieurs cuves à mazout enterrées. Une usine à gaz (site *BASIAS* CHA0807098), située à environ 90 m au nord de l'établissement, a également été retenue comme susceptible d'avoir influencé la qualité des milieux au droit du lycée en raison de l'émission de poussières.

L'étude historique et documentaire a ainsi conclu à des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles, dans l'air intérieur des bâtiments, par ingestion d'eau potable et par ingestion de sols par les éventuels enfants en bas âge (moins de 6 ans) occupant les logements de fonction présents dans l'enceinte du lycée.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur les milieux :

- « air de la cave », « air du vide sanitaire » et « air sous dalle » au niveau des bâtiments A et C superposés à l'ancienne brasserie, au droit de l'internat et du bâtiment E accueillant les ateliers techniques, et « gaz du sol » en un point de la cour extérieure localisé au plus près du site *BASIAS* contigu ;
- « eau du robinet » d'un robinet des sanitaires du bâtiment C accueillant des salles de classe ;

¹ *BASIAS* : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

- « sols superficiels » au droit de l'ensemble des espaces verts compris dans l'enceinte du lycée et notamment autour du logement de fonction.

Les investigations réalisées sont conformes au programme établi à l'issue de la phase 1, à l'exception de deux prélèvements d'air sous dalle qui ont été remplacés par un prélèvement d'air de la cave sous le bâtiment de l'internat et par un prélèvement d'air du vide sanitaire sous le bâtiment C, suite à la découverte de ces aménagements lors des investigations de phase 2.

Les substances recherchées sont les substances en lien avec les activités industrielles superposées ou à proximité de l'établissement.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (ADEME, BRGM, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations de phase 2 ont montré que :

- des composés volatils ont uniquement été quantifiés dans l'air du vide sanitaire du bâtiment C situé sous une salle de classe. Toutefois, le niveau de concentration mesuré est inférieur à la borne basse des intervalles de gestion.
- des métaux et des Polychlorobiphényles (PCB) ont été quantifiés dans les sols superficiels à des teneurs supérieures à celles mesurées sur des prélèvements réalisés hors de l'emprise de l'établissement et aux référentiels bibliographiques. Cependant, la gestion de ces résultats, en considérant un scénario d'ingestion de sol, indique que la qualité des sols est compatible avec l'usage actuel des lieux.
- l'eau du robinet respecte les critères de potabilité.

Ainsi, la qualité des sols ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement du **lycée professionnel Jean Baptiste Clément** (ETS n° N°0080047H) à Sedan (08) site en « **catégorie A : les sols de l'établissement ne pose pas de problème** ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».